

*Fédération Nationale
des Ports et Docks*



ET DES TRANSPORTS, ENTREPÔTS DES MAGASINS
GÉNÉRAUX ET PUBLICS, MANUTENTION DES FLEUVES,
RIVIÈRES, CANAUX, AÉROPORTS ET VILLES DE FRANCE,
DES TERRITOIRES ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER,
PORTS DE PLAISANCE, ENTREPRISES DE PROPRIÉTÉ.

Monsieur Bruno VERGOBBI
Délégué Général
UPF
8 place du Général Catroux
75017 PARIS

Montreuil, le 04 février 2009

N/Réf. : 09/092

Monsieur le Délégué Général,

L'ensemble des représentants des salariés portuaires, réunit le 04 février 2009 au siège de la Fédération Nationale des Ports et Docks a rapporté le mécontentement de leurs mandants après votre proposition irrecevable de revalorisation des salaires.

Nous vous confirmons que nous avons reçu le mandat de maintenir nos revendications initiales concernant cette négociation.

Nous espérons que vous tiendrez compte du bien-fondé de nos demandes et que vous aurez la décence de nous faire des propositions qui soient acceptables.

Dans le cas contraire, nous vous informons qu'une désorganisation du travail se mettra en place dans l'ensemble des ports.

Afin de vous prouver que les salariés portuaires sont déterminés à ne pas être les boucs émissaires de la crise et de la réforme portuaire, nous vous informons que les séquences de travail seront réduites le 18 février 2009.

Considérez cette lettre comme un préavis national.

Dans l'attente de vos propositions.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général Adjoint
T. HAUTBOIS

Le Secrétaire Fédéral
A. TETARD

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

*Fédération Nationale
des Ports et Docks*



ET DES TRANSPORTS, ENTREPÔTS DES MAGASINS
GÉNÉRAUX ET PUBLICS, MANUTENTION DES FLEUVES,
RIVIÈRES, CANAUX, AÉROPORTS ET VILLES DE FRANCE,
DES TERRITOIRES ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER,
PORTS DE PLAISANCE, ENTREPRISES DE PROPRIÉTÉ.

Monsieur Christian PASCHETTA
Président
UNIM
76 avenue Marceau
75008 PARIS

Montreuil, le 04 février 2009

N/Réf. : 09/091

Monsieur le Président,

L'ensemble des représentants des salariés portuaires, réunit le 04 février 2009 au siège de la Fédération Nationale des Ports et Docks a rapporté le mécontentement de leurs mandants après votre proposition irrecevable de revalorisation des salaires.

Nous vous confirmons que nous avons reçu le mandat de maintenir nos revendications initiales concernant cette négociation.

Nous espérons que vous tiendrez compte du bien-fondé de nos demandes et que vous aurez la décence de nous faire des propositions qui soient acceptables.

Dans le cas contraire, nous vous informons qu'une désorganisation du travail se mettra en place dans l'ensemble des ports.

Afin de vous prouver que les salariés portuaires sont déterminés à ne pas être les boucs émissaires de la crise et de la réforme portuaire, nous vous informons que les séquences de travail seront réduites le 17 février 2009.

Considérez cette lettre comme un préavis national.

Dans l'attente de vos propositions.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général Adjoint
T. HAUTBOIS

Le Secrétaire Fédéral
A. TETARD

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris